

Mairie de Daux

31700



☎ 05 61 85 40 25
mairie-daux@orange.fr

Daux, le 31 janvier 2022

Monsieur le Maire de DAUX

à

Madame Barbara POMPILLI

Ministre de la Transition Écologique et Solidaire
246 boulevard Saint-Germain
92055 PARIS-LA-DÉFENSE Cedex

Envoi en R + AR

Objet : Généralisation des trajectoires décollage Nord dites FISTO LACOU aéroport Toulouse Blagnac
P.J. : Etude mairie de Daux
Délibération du Conseil Municipal de Daux du 22/09/2021
Copie : Transmise à M. OLAGNON, Secrétaire général de la Préfecture, M. le Maire de Grenade,
M. le Maire de Larra

Madame la Ministre,

Une expérimentation a été engagée par la DGAC pour modifier les décollages Nord sur les seules destinations dites Fisto-Lacou faisant suite à une demande d'une association d'Aussonne.

Cette expérimentation a démarré en mai 2019, après l'autorisation du principe par la CCE de janvier 2019 mais sans que les élus ayant à subir un accroissement de bruit n'aient été formellement informés.

Les élus ont été avertis que l'expérimentation avait débuté en juin 2019. La commune de DAUX s'est inquiétée rapidement, formellement, de la forte hausse du bruit qui s'ajoutait à celui déjà présent (atterrissage et décollage Ouest). Elle a demandé la mise en place d'un dispositif de mesure de bruits par ATB.

Une enquête publique a été faite à partir du 16/09/2019 sur la base de l'étude papier de la DGAC qui concluait que seulement 25 habitants de la commune étaient touchés. Les mesures ponctuelles de bruit réalisées par la mairie mettaient pourtant en évidence un bruit important dépassant fréquemment aux écoles les 65db max. La gêne sonore concerne de la même manière les communes de Larra et de Grenade, les améliorations ne concernant qu'une partie de la commune de Merville.

L'absence de diagnostic environnemental s'appuyant sur les mesures de bruit avant et pendant l'expérimentation a été exposé par les mairies parmi les très nombreuses remarques émises pendant l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable sur la base du dossier papier fourni par la DGAC (dont le détail des modes de calcul ne nous a pas été fourni) en l'assortissant de 7 réserves.

ATB a mis en place en décembre (après la fin de l'enquête publique) un dispositif Sentinelle aux écoles en déclinaison de la demande faite en août par la mairie de DAUX.

Les mesures de décembre 2019 à février 2020, ont mis en évidence le fort impact des nouvelles trajectoires sur le bruit global sur la commune de DAUX confirmant les mesures élémentaires précédemment faites, bien au-delà des 45 dB max recommandés. La mairie de DAUX a donné une copie de ce dossier à la DSAC au cours de la réunion du 25 février 2020 au cours de laquelle, pour lever une des réserves du Commissaire Enquêteur, la DSAC a demandé aux communes de se prononcer, à trois semaines du premier tour des élections municipales sur des aménagements de trajectoire. Un arrêté a été pris au moment du confinement actant les nouvelles trajectoires expérimentales. Le bilan pour DAUX est que le bruit a doublé du fait du rapprochement d'un km des trajectoires Fisto Lacou du village, de la suppression progressive des trajectoires conventionnelles, de l'accroissement du nombre de vols notamment vers l'Ouest survolant le village.

Le trafic a fortement décliné, suite à la pandémie, depuis mars 2020. La DSAC a constaté elle-même dans son dossier de levée de réserves que le bruit était de plus de 60 dB aux écoles malgré le faible trafic enregistré alors.

A chaque CCE la mairie de DAUX en relation avec les mairies de Larra et de Grenade a demandé la non généralisation de ces trajectoires basée sur une étude théorique et sans qu'un impact environnemental complet soit établi notamment sans mesure de bruit antérieurement au début de l'expérimentation et pendant l'expérimentation.

Le 20 octobre 2021 la CCE, à une très large majorité (15 contre), a repoussé la généralisation des trajectoires (toutes les associations sauf 2 membres ont voté contre, tous les élus ont voté contre ou se sont abstenus).

Parallèlement la démarche approche équilibrée a vu la tenue des premiers ateliers en décembre 2021. Nos communes y ont participé et un certain nombre de fiches ont été établies par les acteurs techniques, les élus et les associations, ce travail devant permettre l'actualisation du PEB. Malgré les débats sur le corpus de fiches retenues, un travail collectif est sur le métier. Par ailleurs Monsieur le Préfet de Région a lancé une démarche d'atelier des territoires qui a été initialisée en janvier.

Dans ce contexte l'Acnusa a de son côté émis le 10 janvier 2022 un avis favorable assorti de plusieurs réserves importantes. Nous en avons eu connaissance le 28 janvier.

Nous demandons, Madame la Ministre, alors qu'un travail important est en cours, (l'approche équilibrée, l'atelier des territoires), alors que les associations et élus ont rejeté cette modification dans leur immense majorité, qu'il soit sursis à la généralisation jusqu'à la fin des travaux engagés, de l'identification des améliorations qui devront être trouvées. Nous demandons qu'un impact environnemental soit rétro-conçu car nous n'imaginons pas qu'aujourd'hui une décision de cette importance pour la population puisse être basée sur un dossier incomplet de notre point de vue alors que par exemple dans le domaine de l'urbanisme ces études se généralisent ainsi que pour des sources de bruit bien inférieure (station d'épuration). La période actuelle (faible trafic, proximité d'échéances politiques majeures) n'est par ailleurs pas représentative.

Comme vous pourrez le constater dans la délibération ci-jointe la commune est bien consciente des enjeux économiques du pôle aéronautique et aéroportuaire qu'il faut préserver mais considère qu'en ce domaine comme en toute chose, le respect de l'environnement et des personnes (notamment de leur santé) impose des études et complètes et des décisions concertées.

Les communes de Daux, Larra et Grenade demandent donc que la généralisation ne soit pas décidée.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Patrice LAGORCE

